

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du 11 juillet 2022

Délibération n° CP-2022-1617

Commission pour avis : proximité, environnement et agriculture

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Saint-Priest - Saint-Genis-les-Ollières - Décines-Charpieu - Meyzieu

Objet : Études opérationnelles pour la création, l'extension, la densification, l'interconnexion de réseaux de chaleur et de froid existants ou nouveaux - Perception de subventions de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) - Individualisation partielle d'autorisation de programme

Service : Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Environnement, écologie, énergie

Rapporteur : Monsieur Philippe Guelpa-Bonaro

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 63

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 24 juin 2022

Secrétaire élu(e) : Madame Claire Brossaud

Présents : M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, M. Badouard, M. Bagnon, Mme Baume, Mme Benahmed, M. Ben Itah, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, Mme Brossaud, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, M. Camus, M. Charmot, M. Cochet, Mme Collin, Mme Corsale, Mme Crespy, Mme Croizier, M. Da Passano, M. Debú, Mme Dehan, Mme Dromain, Mme Frier, M. Gascon, Mme Geoffroy, M. Geourjon, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Guelpa-Bonaro, Mme Hémain, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, M. Lassagne, M. Longueval, Mme Moreira, Mme Nachury, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Petiot, Mme Picard, Mme Picot, Mme Pouzergue, M. Ray, Mme Runel, Mme Sarselli, M. Seguin, Mme Sibeud, Mme Vacher, M. Van Styvendaël, Mme Vessiller, M. Vincendet, M. Vincent.

Absents excusés : M. Marion (pouvoir à Mme Benahmed), Mme Fournillon (pouvoir à M. Grivel), Mme Fréty (pouvoir à Mme Brunel Vieira), M. Kabalo (pouvoir à Mme Panassier).

Commission permanente du 11 juillet 2022**Délibération n° CP-2022-1617**

Commission pour avis : proximité, environnement et agriculture

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Saint-Priest - Saint-Genis-les-Ollières - Décines-Charpieu - Meyzieu

Objet : Études opérationnelles pour la création, l'extension, la densification, l'interconnexion de réseaux de chaleur et de froid existants ou nouveaux - Perception de subventions de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) - Individualisation partielle d'autorisation de programme

Service : Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Environnement, écologie, énergie

La Commission permanente,

Vu le rapport du 22 juin 2022, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales.

I - Contexte

Depuis 2015, la Métropole de Lyon dispose de compétences élargies en matière de planification, d'organisation et d'animation de la transition énergétique et de la lutte contre le changement climatique sur son territoire. Dans ce cadre, la feuille de route de l'Exécutif prévoit de réduire de 20 % les consommations d'énergies sur le territoire par rapport à 2013, et de porter à 17% la part d'énergies renouvelables et de récupération dans le mix énergétique métropolitain, à l'échéance 2026, soit une accélération des objectifs inscrits dans le plan climat air énergie territorial (PCAET), adopté par délibération du Conseil n° 2019-4006 du 16 décembre 2019 et dans le schéma directeur des énergies (SDE), adopté par délibération du Conseil n° 2019-3489 du 13 mai 2019.

Le développement des réseaux de chaleur urbains est, dans ce cadre, un pilier incontournable de la politique de transition énergétique de la Métropole. En effet, ils permettent de distribuer, rapidement et massivement, des énergies locales et décarbonées.

En 2020, sur le territoire grand lyonnais, 86 000 équivalents-logements sont chauffés par les 7 réseaux de chaleur urbains, alimentés par des énergies renouvelables et de récupération (EnR&R) à hauteur de 60 % du mix. La Métropole a l'ambition de porter la quantité d'énergie distribuée à 200 000 équivalent-logements en 2030, avec un taux d'EnR&R de 65 %.

Par délibération du Conseil n° 2019-4027 du 16 décembre 2019, la Métropole a décidé l'individualisation d'une autorisation de programme globale P31 - Énergie, pour un montant de 665 000 € TTC en dépenses, à la charge du budget principal, actualisée à un montant de 474 990 €, dont 24 990 € réalisés avant 2021, dans le cadre de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2021-2026 votée par le Conseil de la Métropole le 25 janvier 2021.

II - Description du projet

L'autorisation de programme soumise à délibération permettra la réalisation d'études opérationnelles aboutissant à la création de nouveaux réseaux de chaleur ou de froid, à l'extension ou à l'interconnexion des réseaux existants. Ces études sont éligibles à des subventions, notamment, celles versées par l'ADEME par l'intermédiaire du fonds chaleur. Deux premières subventions ont été sollicitées, en 2021, à hauteur de 54 691 € pour la réalisation des études de création de réseaux de chaleur, d'une part, sur Lyon 5ème, Tassin-la-Demi-Lune, Sainte-Foy-lès-Lyon et, d'autre part, sur le secteur du Vallon des hôpitaux où le projet d'aménagement programmé a permis une réflexion plus large sur la création d'un réseau à l'échelle des Villes de Saint-Genis-Laval, Oullins et Pierre-Bénite.

III - Financement du projet

Trois nouvelles subventions sont sollicitées, en 2022, pour la réalisation des études de création de réseaux de chaleur sur les Villes de Saint-Priest, Saint-Genis-les-Ollières, Décines-Charpieu et Meyzieu.

Le montant des dépenses, estimé à 75 556 € HT pour les 3 études, peut être subventionné à hauteur de 70 % par le contrat de développement territorial des énergies renouvelables thermiques, prime éco-chaleur attribuée par la Métropole avec des fonds provenant de l'ADEME.

Des avis favorables ont été émis par les commissions d'attribution des aides de la prime éco-chaleur :

- le 15 décembre 2021, pour une aide de 24 113 €, pour l'étude de faisabilité technico-économique pour la création d'un nouveau réseau de chaleur urbain sur la Ville de Saint-Priest,
- le 15 décembre 2021, pour une aide de 5 252 €, pour l'étude de faisabilité technico-économique pour la création d'un nouveau réseau de chaleur urbain sur la Ville de Saint-Genis-les-Ollières,
- le 15 décembre 2021, pour une aide de 23 523 €, pour l'étude de faisabilité technico-économique pour la création d'un nouveau réseau de chaleur urbain sur les Villes de Décines-Charpieu et Meyzieu ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - la réalisation des études opérationnelles pour la création, l'extension, la densification, l'interconnexion de réseaux de chaleur et de froid existants ou nouveaux,

b) - la perception de subventions de l'ADEME, au titre de la réalisation des études opérationnelles pour la création, l'extension, la densification, l'interconnexion de réseaux de chaleur et de froid existants ou nouveaux.

2° - **Décide** l'individualisation partielle de l'autorisation de programme globale P31 - Énergie, pour un montant de 52 888 € TTC en recettes à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant : 52 888 € TTC en recettes en 2022 sur l'opération n° 0P31O7735.

3° - **La somme** à encaisser sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2022 - chapitre 13, pour un montant de 52 888 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 12 juillet 2022

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20220711-285176-DE-1-1 Date de télétransmission : 12 juillet 2022 Date de réception préfecture : 12 juillet 2022
